

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE THÔNES**

SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix du mois d'octobre, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à vingt heures trente, se sont réunis dans la Salle Consulaire, sous la présidence de M. Pierre BIBOLLET, Maire.

Étaient présents : Mmes Chantal PASSET, Nelly VEYRAT-DUREBEX, M. Pierre LESTAS, Maires-Adjoints,

Mmes Christine RUFFON, Muriel PÉRILLAT-dit-LEGROS, Brigitte VULLIET, MM. Rodolphe PALACIOS, Jérôme AGNELLET, Stéphane FAURE-HUDRY, Karim CHALABI, Grégory BAERT, Stéphane BESSON, Mme Claire BARRIN, MM. Richardo RODRIGUES, Michel CATON, Mme Catherine DUTEIL, M. Frédéric VAILLANT, Conseillers Municipaux.

Avaient donné procuration : Mme Michèle FAVRE D'ANNE, M. Claude COLLOMB-PATTON, Maires-Adjoints,

Mme Nicole LAURIA, MM. Sébastien ATRUX-TALLAU, Benjamin DELOCHE, Mmes Christine RODRIGUES, Graziella POURROY SOLARI, Conseillers Municipaux.

Étaient absents : Mmes Joëlle TIBURZIO, Élisabeth DE POORTER, MM. Pierre BASTARD-ROSSET, Rémi FRADIN, Conseillers Municipaux.

Date de la convocation :	4 octobre 2024
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :	29
Présents et représentés :	25

Secrétaire : M. Stéphane FAURE-HUDRY, Conseiller Municipal, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'il déclare accepter.

--==oo0oo==--

**N° 2024/125 - CONSEIL D'ADMINISTRATION DU FOYER D'ANIMATION ET DE LOISIRS -
DÉSIGNATION D'UN NOUVEAU DÉLÉGUÉ**

M. le Maire rappelle la délibération n° 2020/078 du Conseil municipal du 10 juillet 2020 qui a désigné trois délégués au Conseil d'Administration du Foyer d'Animation et de Loisirs.

Elle a ensuite été modifiée par délibération n°2024/005 du Conseil municipal du 11 janvier 2024, en désignant comme membres du Conseil d'Administration :

- Mme Christine RUFFON
- M. Stéphane DELÉAGE
- M. Frédéric VAILLANT

Suite à la démission de M. Stéphane DELÉAGE, en date du 24 juin 2024, il convient de le remplacer.

Conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Le Maire indique que toute désignation ou nomination doit se faire au scrutin secret.

Le Conseil Municipal peut toutefois décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

.../...

Il est proposé la candidature de M. Ricardo RODRIGUES.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
Par vote à main levée, **à l'unanimité**,

- **DÉSIGNE** délégué, au sein du Comité d'administration du Foyer d'Animation et de Loisirs de Thônes : M. Ricardo RODRIGUES.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEU ET DATE SUSDITS

THÔNES, le 14 octobre 2024

Le Maire,

Pierre BIBOLLET



POUR COPIE CONFORME

Le secrétaire de séance

Stéphane FAURE-HUDRY

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE **18 OCT. 2024** ET
PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE **21 OCT. 2024**

THÔNES, le **21 OCT. 2024**

Le Maire,

Pierre BIBOLLET

